



CONSULTATION SUR L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS

Le congrès de Marseille a décidé d'organiser une consultation de tous les syndiqués sur l'adhésion de la FSU à la CSI. C'est le CDFN des 19 et 20 mars qui en a fixé les modalités. Cette publication est destinée d'une part à informer chacun sur les données et les enjeux de la question et d'autre part à permettre à chacun des courants de pensée d'exprimer son point de vue. Un numéro de POUR INFO, disponible sur le site internet de la FSU, contiendra d'autres contributions.

Qu'est ce que la CSI ?

Depuis plusieurs années le mouvement syndical confronté à la mondialisation libérale a été conduit à prendre de plus en plus de positions combatives au plan international et à se poser la question de son unité au plan international ; ce processus a avancé notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux. Jusqu'à ces dernières années le syndicalisme au plan mondial avait été marqué par les divisions nées de la guerre froide avec l'existence et la confrontation de trois internationales : la CISL, la CMT, la FSM... La CSI est née en 2006 d'un rapprochement entre la CMT et la CSIL mais son originalité est également qu'ont participé à sa création des syndicats n'appartenant à aucune de ces deux organisations ; c'est le cas en France de la CGT, qui avait quitté la FSM en 1995. Elle regroupe 304 organisations affiliées dans 153 pays et territoires et un total de 168 millions de travailleurs affiliés. La CGT, la CFDT, FO et la CFTC en sont membres.

Ses statuts (à consulter sur le site de la FSU : www.fsu.fr) décrivent ses objectifs. Elle affirme notamment exister « pour unir et mobiliser les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial... » Sa mission : « d'apporter une solidarité pratique à toutes les personnes qui en ont besoin et s'élever contre les stratégies globales du capital financier en leur opposant des stratégies globales du capital humain. »

Pourquoi la question d'une adhésion de la FSU à la CSI se pose-t-elle ?

Alors que l'extension du processus de mondialisation dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels se poursuit et que ces processus pèsent de plus en plus sur la capacité de défendre nos revendications, par exemple en matière d'éducation, de services publics, de protection sociale, de droit du travail, la FSU a inscrit dans ses orientations la nécessité de travailler au niveau international, de construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les

différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde. C'est le sens de sa participation aux forums sociaux mondiaux. Il s'agit aussi de construire des mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international, d'autant que le syndicalisme au plan international a lui-même évolué et mieux pris en compte la nécessité de lutter de façon plus engagée contre les logiques libérales.

La FSU peut-elle adhérer à la CSI sans être une confédération ? Les statuts de la CSI répondent que « toute centrale syndicale nationale, démocratique, indépendante et représentative » peut en devenir membre : ils précisent par ailleurs que les « organisations membres conservent leur pleine autonomie à l'échelon national ». En revanche pour adhérer il faut être accepté par les instances délibératives de la CSI.

Les débats du congrès

Le congrès avait été saisi de cette question. Plusieurs positions ont été mises aux voix à différentes étapes. Une proposition d'adhésion immédiate a recueilli 56,40 % des voix alors que la majorité qualifiée est de 70 % ; une proposition de refus de toute adhésion à la CSI a été rejetée par plus de 80,7 % des voix ; une autre consistant à engager un processus d'adhésion puis consulter les syndiqués pour confirmer a recueilli 69,7 %. La discussion en séance a montré que ces résultats tenaient au sentiment qu'avaient un certain nombre de délégués que le débat n'avait pas suffisamment été mené (un amendement proposant un « mandat d'étude » a par exemple recueilli 41,7 %). C'est pourquoi le congrès a décidé par 88 % des voix d'une consultation des syndiqués permettant de poursuivre le débat sans attendre trois ans un prochain congrès.

TEXTE ADOPTÉ PAR LE BDFN DU 2 AVRIL 2007

POUR : 31 — CONTRE : 3

La FSU doit demander son adhésion à la CSI dès maintenant

Confronté à la mondialisation, dominée par le capitalisme financier, le mouvement syndical doit mieux articuler luttes nationales et internationales, pour construire des convergences par delà les frontières, et travailler à un nouvel ordre économique mondial

La FSU a développé une activité internationale à travers son implication dans les forums sociaux européens et mondiaux. Cet engagement doit être poursuivi.

Mais on ne peut en rester là. La FSU a besoins des confrontations, coopérations et actions avec la grande majorité des organisations syndicales des pays d'Europe et du Monde. Quand le global et le local sont tellement liés, l'action syndicale internationale est encore plus indispensable !

L'affiliation internationale est aussi un moyen de faire reconnaître la FSU au niveau international comme une centrale syndicale de la fonction publique engagée dans les luttes interprofessionnelles, et d'affirmer sa légitimité aux côtés des confédérations françaises au niveau français et international, quand se généralisent des réactions « unitaires » comme l'été dernier sur le Liban où la FSU n'avait pas été contactée.

La Confédération Syndicale Internationale est née de la volonté de créer une structure syndicale unitaire, après des décennies de division du mouvement syndical. Cette organisation nouvelle

accueille des syndicats qui étaient affiliés à la CISL ou à la CMT, mais aussi de nouveaux syndicats souvent en pointe du combat social comme la CTA en Argentine. Les principales confédérations françaises ont adhéré à la CSI.

L'objectif est de lutter contre un « ordre mondial » où les entreprises dictent leurs lois, et s'affranchissent des droits sociaux. Précarisation, croissance de l'économie informelle, flexibilité, délocalisations, chômage,... ont affaibli le syndicalisme. À la nécessité de s'unir pour peser, doit s'ajouter la mise en oeuvre de pratiques plus offensives. Ainsi, la CSI soutient la lutte de l'intersyndicale de Guinée, et a protesté contre l'interdiction de grève des fonctionnaires allemands. Ses statuts se veulent combatifs et réclament une « réforme fondamentale » de l'OMC et du FMI.

C'est pour contribuer à faire grandir un nouvel internationalisme de lutte et de propositions face aux nouvelles donnes de la mondialisation, en pesant contre la tendance au syndicalisme d'accompagnement, que la FSU doit s'inscrire dans cette dynamique.

La FSU doit demander son adhésion à la CSI dès maintenant, avant que la porte ne se referme pour longtemps, tout en maintenant des contacts avec le reste du mouvement syndical international pour œuvrer à son unification.

EE – école émancipée

Avec le mouvement altermondialiste, le syndicalisme international, contre la mondialisation libérale

La généralisation de la mondialisation, la puissance du capital financier et des multinationales, mettent en concurrence « libre et non faussée » les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Cela aggrave les inégalités sociales, les exclusions, remet en cause les droits humains, détruit l'environnement et conduit encore souvent à la guerre.

À l'échelle mondiale, le syndicalisme, émietté, marqué par ses histoires nationales et internationales, a enregistré un retard considérable. L'émergence du mouvement alter mondialiste et des forums sociaux représente un espoir de construire « un autre monde ».

Les mobilisations tendent à dépasser le cadre des seuls états nationaux dans une nouvelle articulation entre luttes locales, nationales et internationales.

Le mouvement syndical y a un rôle primordial en organisant plus collectivement les millions de travailleurs en lutte en Europe comme dans le monde entier. Il peut apporter beaucoup au mouvement alter mondialiste en initiant des campagnes internationales pour la réduction du temps de travail, contre le travail des enfants, contre la famine, la dette et la guerre, en construisant des coordinations syndicales dans les multinationales, contre les licenciements et les délocalisations, pour la

création d'emplois, la défense et l'extension des services publics. La FSU mène déjà une activité internationale en convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui luttent pour un autre monde.

À l'inverse d'un repli sur un syndicalisme national coupé des mouvements sociaux, il faut déployer notre activité internationale dans le mouvement alter mondialiste et dans les structures syndicales internationales pour y porter nos propositions et revendications.

C'est dans ce contexte que nous apprécions la création de la CSI. Elle s'inscrit dans un processus d'unification mondiale de forces syndicales très diverses qui n'est pas achevé. Parce que le niveau international sera de plus en plus incontournable pour résister au capitalisme mondialisé et construire les rapports de force nécessaires, la FSU doit s'y engager.

Renforcer les organisations porteuses d'alternatives au capitalisme dans la CSI est vital pour éviter que le seul syndicalisme qui s'impose à l'échelle internationale soit celui de l'accompagnement ou de l'accommodement, pour construire avec les salarié-e-s du monde entier le syndicalisme de transformation sociale dont nous avons

Emancipation

Tous ensemble, votons "NON" à l'adhésion de la FSU à la CSI !

Contribution commune de militant-e-s de différentes tendances de la FSU : Pour un Syndicalisme de Lutte, Ensemble, Émancipation... qui REFUSENT l'adhésion de la FSU à la CSI !

Au Congrès de Marseille, la direction de la FSU, a tenté d'imposer aux adhérents, sans délais et sans débat, l'adhésion à la CSI. La démocratie n'eût-elle pas pourtant voulu que fussent discutés les véritables enjeux d'un tel choix comme ses conséquences ? La CSI n'est pas un outil pour défendre les droits des salariés !

L'adhésion à la CSI ne répond en rien au type de syndicalisme dont nous avons besoin. Au-delà des mots, elle ne combat pas les politiques libérales : dans son **Programme**, rien sur le soutien aux luttes populaires contre les délocalisations ou les accords de libéralisation, sur la défense des services publics, les droits des salariés dans les pays pauvres.

Produit historique d'une idéologie de soumission à l'ordre établi - La CSI est un instrument de contrôle social et de coges-

tion de la gouvernance mondiale des États riches. Elle ne combat ni ne rejette le capitalisme et sa logique de profit fondée sur la domination économique, technologique et militaire des puissances impérialistes sur les pays du Sud en voie de développement, laissant ces derniers seuls face au FMI et à la Banque mondiale. Dépourvue d'indépendance, elle renonce à défendre les salariés face aux enjeux politiques des États. **Ainsi la branche européenne de la CSI est-elle la Confédération Européenne des Syndicats (CES) qui a appelé à voter OUI au TCE, et F. Chèreque (CFDT) représente la France à la tête de la CSI !** Construire concrètement, au quotidien, la solidarité internationale ! Nous avons besoin d'une action d'envergure internationale

pour bouleverser l'ordre établi des injustices. Internationalistes, nous sommes favorables à la création d'un vaste front regroupant les syndicats pratiquant déjà la solidarité internationale. C'est ainsi, sur le terrain et non sur le papier, que peuvent être combattues efficacement les multinationales et mis en difficulté les gouvernements qui détruisent les droits sociaux. Nous n'avons donc pas besoin d'une CSI inefficace et productrice d'illusions, mais d'une union internationaliste des syndicats, vraiment indépendante et solidaire des luttes !

POUR UN SYNDICALISME INTERNATIONAL AU SERVICE DES LUTTES, VOTONS NON À L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CSI !

Des militant-e-s Émancipation, Ensemble, Pour un Syndicalisme de Lutte

PRSI – Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Alerte ! Nos syndicats, nos revendications sont en danger ! Non à l'adhésion à la CSI !

L'adhésion immédiate de la FSU à la CSI a été statutairement refusée par le congrès de Marseille. La direction de la FSU tente aujourd'hui de la faire avaliser par une consultation individuelle des syndiqués.

Fin mars, le congrès national du SNES a repoussé la proposition de son secrétariat de soutenir « la démarche d'adhésion de la FSU à la CSI ». Nous nous en félicitons.

Chacun comprend que l'enjeu est de taille.

En effet, la CSI est-elle une organisation syndicale ?

Assumer « la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée », « œuvrer pour l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs dans l'OMC (...), avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application des accords », apporter « son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations-Unies et à sa légitimité et son autorité unique »... n'est-ce pas se définir comme une organisation annexe de la mondialisation et de ses institutions : OMC, ONU, FMI, UE... ?

Avec la CSI, les syndicats sont en danger !

La FSU ne vient-elle pas d'apporter son soutien à la pétition de la CES (branche Europe de la CSI), qui défend les directives européennes créant les PPP (partenariats public-privé) comme à l'INSEP ou pour un collège du Loiret ?

La CSI agirait pour le « travail décent », nous dit-on. Mais, qu'est-ce que ce « travail décent » prôné par l'ONU, l'OMC elles-mêmes : instaurer comme seules règles en matière de droit du travail, le refus du travail forcé et du travail des enfants... Un professeur, recruté localement, polyvalent, sous contrat de droit privé, un EVS, c'est donc du « travail décent » ! Où est la défense de nos statuts ?

Le syndicat, c'est la défense des revendications :

le maintien de l'Éducation nationale, des diplômes nationaux, des statuts des différents corps de la fonction publique; l'abrogation du décret De Robien démantelant les décrets de 50 ; le retrait du projet de décret EPEP ; le refus des fusions de corps, du démantèlement de l'administration centrale du MEN, des privatisations ; le retour à la retraite complète après 37,5 annuités ; l'augmentation des salaires...

Pour défendre nos revendications, pour préserver nos syndicats : NON à l'adhésion à la CSI !

Attention : malgré notre demande, les règles habituelles de la FSU (« majorité » à 70 % avec prise en compte des abstentions) ne s'appliquent pas. Donc, un seul vote possible : NON !

J. Lefebvre, H. Laulié, J-P. Crouzet, membres du BDFN

Jacklefebvre1@free.fr

FU – Front Unique

La FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI

Durant le congrès de Marseille, la direction de la FSU, après le rejet par le congrès de l'adhésion immédiate, a réussi à faire adopter un mandat d'étude préparant l'adhésion à la CSI pour la fin de l'année scolaire. Cette question est présentée comme une opportunité à saisir au moment de la création d'une « nouvelle internationale ». La CSI n'est pas une nouvelle internationale, c'est la fusion entre la CISL et la CMT, la première liée aux USA durant la Guerre Froide, la seconde au Vatican. Roger Ferrari dans l'US 648 rappelle qu'elles avaient une « stratégie conciliante (...) face aux grandes institutions internationales [qui] a fait la preuve de son inefficacité ». En présentant les nouveaux statuts R. Ferrari ne peut parvenir à masquer la stratégie de la CSI qui est celle du lobbying auprès de ces institutions (FMI, OMC) qui organisent au compte des puissances impérialistes le pillage du monde.

Adhérer à la CSI, ce serait le signal adressé aux gouvernements bourgeois, de l'adoption ouverte du syndicalisme d'accompagnement, celui de la CFDT en France, et ce au moment où une nouvelle offensive réactionnaire se prépare après l'élection présidentielle.

De même l'adhésion à la CSI placerait la FSU comme une

confédération, ainsi que l'explique R. Ferrari : « C'est également un moyen d'affirmer la légitimité de la FSU en tant que centrale syndicale aux côtés des confédérations françaises aussi bien au niveau français qu'au niveau international. » (tribune US 649). C'est-à-dire ajouter à la division syndicale, contre l'objectif d'une réunification dans une confédération ouvrière unitaire et démocratique.

La FSU a vocation à prendre des positions internationalistes : cela commence par dénoncer la politique criminelle du gouvernement français en Afrique, exiger le retrait des troupes qui y interviennent régulièrement en soutien des régimes dictatoriaux. C'est aussi exiger le retrait des troupes françaises d'occupation du Liban s'intégrant au « troisième front de la guerre mondiale contre le terrorisme » de G. Bush. Mais l'adhésion à la CSI empêcherait de telles positions en les soumettant à ses vues réactionnaires, « établir un monde pacifique et sûr » où les « populations de tous les pays coexistent dans un climat de tolérance et de respect mutuel », à une position qui rend les populations responsables des agressions impérialistes qu'elles subissent.

Pour ces raisons, la FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI. Front Unique appelle à voter contre l'adhésion à la CSI.

Consultation individuelle des syndiqués sur l'adhésion de la FSU à la confédération syndicale internationale

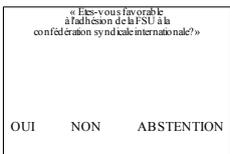
« Etes-vous favorable à l'adhésion de la FSU à la confédération syndicale internationale ? »

OUI

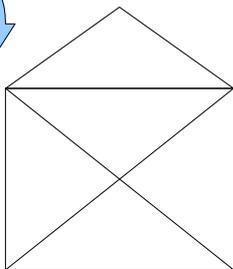
NON

ABSTENTION

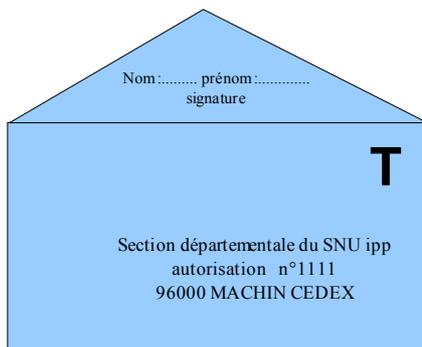
Modalités de vote



Entourez la réponse de votre choix sur le bulletin de vote



Glissez le bulletin dans l'enveloppe N°1 NE COMPORTANT AUCUNE INDICATION



- Glissez l'enveloppe N°1 dans l'enveloppe d'expédition
- Complétez et SIGNEZ l'enveloppe d'expédition N°2
- Adressez votre vote à la section départementale.
*Pour être pris en compte, il doit être parvenu le **31 mai**;
Tenez compte des délais d'acheminement.*